

COMMUNE DE LUZE

CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mil vingt et un, le lundi 6 décembre à 20h00, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Luze, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis sous sa présidence, en salle du Conseil à la Mairie de Luze.

Liste des présents:

Marie-Françoise ALBERT, Fabien DESGRANGES, Gilbert DUHOUX, Jean-Paul GRESSARD, Loïc LAURENÇOT, Odile ROËSS, Éric STEIB, Étienne SURLEAU, David TOZZI, Émeline VAILLAUT-PRÉVOT, Sandrine VUERLI et Sylvaine WARTELLE.

Excusés : Djamilla DERDAKA, Pascal MONNIER

Désignation du secrétaire de séance: Sylvaine WARTELLE

Ordre du jour

1. Demande de subvention à la commune
2. Le repas du CCAS
3. Les finances
4. Les travaux
5. Le chauffage de la Maison du temps libre
6. Retour sur l'audit de la Maison du temps libre
7. Délibération pour achat hangar et terrain
8. Divers

Le Maire, Éric Steib, ouvre la séance du conseil à 20h08.

1. Demande de subvention à la commune

L'association des parents d'élèves « les z'enfants d'abord » organise un spectacle de cirque pour les enfants, le samedi 22 janvier 2022 à la Maison du temps libre. L'association sollicite une subvention de 400 €. Pour mémoire, en 2019, un spectacle avait déjà été organisé et la municipalité avait participé pour moitié aux frais, soit 300 €.

Il est relevé qu'habituellement la municipalité ne donne pas de subvention. Dans ce cas, la démarche est un peu différente car les bénéfices de cette association partent à la coopérative scolaire.

Délibération : Le maire soumet au vote la proposition d'accorder une subvention de 300 € à l'association les Z'enfants d'abord pour l'organisation d'un spectacle de cirque pour enfants en 2022.

Vote : oui à l'unanimité.

2. Le repas du CCAS

Le repas de Noël des anciens organisé par le CCAS est programmé dimanche 12 décembre 2021 à midi à la Maison du temps libre.

Les annonces du premier ministre ce jour nous empêchent d'organiser le repas en présentiel. Nous allons donc demander au traiteur de servir le repas à emporter.

3. Les finances

Fabien Desgranges présente l'état des comptes.

En fonctionnement la CAF sera de plus de 100 000 euros pour 2021 alors qu'elle était de 74 586 euros en 2020. Sur le compte d'investissement, qui montre les investissements de travaux, nous sommes à -13 000 € sur le résultat cumulé, ce qui est moindre par rapport à l'année précédente. Les recettes à encaisser sont toutes arrivées. Nous sommes proches de l'équilibre.

Il expose les enjeux de la PFF, au niveau de la CCPH.

La commission finance se réunira le jeudi 16 décembre 2021.

4. Les travaux

Un point sur les travaux à faire dans la commune a été fait par la commission travaux. Les devis en conséquence ont été demandés. Il est demandé à Gilbert Duhoux, adjoint chargé des travaux, d'établir une liste des priorités.

Les travaux recensés et devisés sont les suivants :

Les fossés

- Rue de la grande goutte pour un aménagement afin d'éviter les arrivées d'eau dans la propriété de particulier
- Fossé vers le poney club à curer
- Fossé route d'Échenans à curer et reprendre

- Chemin de queue de main : protection pour dévier l'eau qui arrive des champs
- Fossé route de Couthenans à curer
- Fossé chemin de la tournée à reprendre

Total fossés : 16 890 € TTC

Travaux de voirie divers

- Lampadaire dangereux vers le parking de l'école
- Terrassement de l'atelier municipal, bétonnage
- Rue du breuil : sécurisation de la voirie en déviant l'eau

Total voirie : 17 744 € TTC

En fonction des priorités qui seront listées, la commission finance prévoira les dépenses.

5. Le chauffage de la Maison du temps libre

Le chauffage de la Maison du temps libre coûte très cher lorsqu'on l'utilise. Par exemple, 115 euros le week-end dernier pour simplement une journée d'utilisation. Il a donc été envisagé de demander une contribution pour le chauffage sur la période hivernale, afin d'éviter d'avoir des locations déficitaires.

Le tarif actuel pour un week-end est de 150 € pour les Luzois et 300 € pour les extérieurs au village.

La proposition est d'ajouter 50 € aux locations du 15 octobre au 15 avril.

Cela pourra être mis en œuvre à partir de l'année prochaine.

6. Retour sur l'audit de la Maison du temps libre

Lors de la précédente séance du conseil, Patrick Chapoulié de Be optim'home, a présenté le résultat de son audit énergétique de notre salle communale.

La MTL aujourd'hui est classée F.

L'audit propose plusieurs scénarios et types de travaux.

Parmi les éléments présentés, nous relevons :

- Le pan de toit qui est propice à l'installation de panneaux solaires.
- Des fissures dans le bâti dû à un enfoncement d'une partie de l'extension (cause également de la casse de carrelage à l'intérieur).
- Les tuiles ciments devront être changées.

- L'isolation des murs est peu performante, ainsi que sous les tuiles.
- Les fenêtres sont plutôt bonnes, beaucoup ont été remplacées en 2015. Mais ce n'est pas le cas pour les fenêtres de toit.
- La ventilation double-flux est jugée insatisfaisante, bruyante et son usage est limité.
- Le diagramme présentant les sources de déperdition montre que la ventilation hygiénique est responsable de 63% des déperditions.
- Le système de chauffage est satisfaisant, ainsi que la production d'eau chaude sanitaire.
- L'éclairage est peu performant et consommateur d'énergie. Sur la consommation électrique, l'abonnement heures creuses/heures pleines n'est pas intéressant.
- Plusieurs stratégies d'amélioration sont proposées.
Remarque : si on choisit de refaire l'isolation du toit avec des matériaux bio-sourcés, qui sont bien subventionnés, il faudra s'assurer de la capacité de la charpente à supporter le bois.

Les priorités proposées :

1. Isolation de la toiture
2. Changement de la VMC double-flux dans la grande salle
3. Isolation des murs
4. Modifier l'éclairage
5. Installer des panneaux photovoltaïques
6. De façon plus accessoire, on peut envisager l'installation d'une pompe à chaleur et le changement des petits convecteurs.

Pour les demandes de subventions, nous déclarons 400 000 €. Le choix des travaux à faire sera fonction des subventions obtenues.

7. Délibération pour achat hangar et terrain

Le géomètre a fait un plan permettant de redécouper les parcelles afin que M Flubacher puisse vendre à la commune la partie du terrain qu'il veut bien céder. L'acte notarié peut donc être réalisé.

Délibération : Le maire soumet au vote l'achat de 213 m2 de terrain à M Flubacher pour la somme de 15 975 €, plus les frais de diagnostic de 100 € et les frais notariés.

Vote : 1 abstention, 11 oui

8. Divers

Échange de terrain

Mme Kudler a donné un accord de principe pour l'échange de terrain sur les plans proposés.

Nouvel employé communal

Clément Philippe a commencé à travailler dans la commune.

Maison senior

Éric Steib et Fabien Desgranges ont visité à Busy (Doubs) une résidence Kalia Seniors. L'habitation comprend des parties communes et des parties individuelles pour les résidents. Les particuliers sont propriétaires de leur partie individuelle.

Les logements utilisent beaucoup la domotique, en particulier pour assurer la sécurité des personnes : lumières automatiques, alertes en cas d'inactivité... Un assistant de vie est présent 2 heures par jour.

Le bâti est rectangulaire, de plain-pied, limité à 12 résidents. Chaque logement bénéficie d'une terrasse individuelle.

Le coût de location mensuelle et des charges est de l'ordre de 900 euros, pour un logement de 50 m2.

La construction travaille avec des entreprises locales. L'emprise au sol est de 30 ares.

Questions-réponses

Nettoyage voirie

Il est demandé de nettoyer le carrefour vers la fontaine du bas de la rue du passeur. Les graviers s'accumulent au centre de l'intersection.

Décoration de Noël

Il est remarqué la grande qualité du travail de décoration de Noël dans le village.

Fête des sapins

La question du brûlage des sapins est posée : est-ce qu'on brûle les sapins ? Tous ? Ou quelques-uns ?

Si on brûle, il faudra au moins réduire la quantité.

Déneigement

L'idée a été émise au CCAS d'organiser une entraide pour le déneigement des trottoirs pour les personnes qui ne peuvent le faire pour des raisons de santé. Les membres du conseil y sont favorables, le CCAS pourrait effectivement se charger de l'organiser.

Encombrement trottoir

Un tracteur de camion est garé devant la maison de son propriétaire, mais cela pose problème car il déborde sur le trottoir.

Cérémonie du 11 novembre

Des personnes ont trouvé triste la cérémonie car il n'y avait pas la participation de la chorale ni d'enfants. Cette année il était peut-être compliqué d'organiser leur venue. Mais pour le futur, il sera rappelé que la présence des enfants est une tradition à maintenir.

Eau sur la chaussée

L'eau qui déborde sur la route de Couthenans rend dangereuse la circulation routière.

Le Maire clôt la séance à 22h30.